



Communiqué de Presse

Depuis de très nombreuses années, les professionnels du secteur social et medico-social dénoncent la dégradation de leurs conditions de travail et l'impact de cette situation sur la qualité de l'accompagnement des mineurs et de leurs familles.

Avec la crise sanitaire que nous vivons depuis maintenant plus d'une année, la réalité des difficultés rencontrées et le mépris subis par les professionnels ont atteint un point de non retour. Les professionnels sont en première ligne, ils ont poursuivi leurs activités sans discontinuer et bien souvent sans avoir les moyens de protéger leur santé.

Cet engagement des professionnels n'est jamais reconnu et les employeurs comme le Gouvernement ne savent que se féliciter des efforts fournis, voire faire de grandes annonces dans les medias qui ne sont jamais tenables ni même suivis d'effet. Car, les professionnels ont clairement pu le constater avec le Ségur de la santé, même métier, même convention collective, même statut mais pas les mêmes droits ! Les 183€ c'est pour tous, Monsieur le ministre !

En Seine-Maritime comme partout sur le territoire, les services sont mis à mal par des baisses d'effectifs, l'absence de moyens adaptés pour répondre aux besoins (réductions des places disponibles, réductions des aides financières possibles, mise en concurrence des services, mise en place de la tarification à l'acte dans le secteur avec la réforme SERAFIN-PH,..) et des délais de prise en charge qui s'allongent.

Récemment, le Département de la Seine-Maritime a rendu effective une nouvelle organisation des services de l'aide sociale à l'enfance qui a impacté fortement tout le secteur et qui après seulement un mois de mise en œuvre est la preuve marquante des réponses inadaptées aux besoins des familles car elle ne porte qu'une gestion comptable des placements : une place = un accueil !

A tout cela, les professionnels ont décidé de dire STOP et exigent:

- La disparition de plateforme 76 afin de prendre en compte le parcours et les besoins des enfants conformément à la loi
- Un accès universel aux droits fondamentaux pour le public accueilli
- Des moyens matériels et humains suffisants pour mener à bien les missions de service public
- Une réelle prévention à la hauteur des enjeux
- Le renforcement des partenariats prévention, protection et justice pour une prise en charge à tous les niveaux
- Une revalorisation immédiate des salaires à hauteur de 10% du traitement indiciaire dans la fonction publique et de 20% sur certaines conventions collectives
- L'obtention immédiate de 10% de postes supplémentaires
- La fin de la marchandisation du travail social au profit d'un grand service public du secteur social et médico-social

C'est pourquoi la CGT CD76 et L'USD 76 appellent les professionnels à une journée d'action le 8 avril et vous invitent à les retrouver à 12H15 devant l'Hôtel du Département, côté Seine.

Contacts

USD 76 F.HIS: 07.49.15.91.91/ CGT CD76 S.HERLIN: 06.27.29.44.15